



## Le Conseil municipal s'est réuni le vendredi 17 novembre 2017 sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-Michel Weber

**Point 1 : Désignation du secrétaire de séance** La conseillère municipale, Danielle Heller, a assuré la fonction de secrétaire de séance.

**Point 2 : Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 28 septembre 2017** Le Conseil municipal a approuvé le procès-verbal de la séance ordinaire du 28 septembre 2017.

**Point 3 : Délégations permanentes du maire - article L 2122-22 du CGCT : compte rendu d'information pour la période du 3<sup>e</sup> trimestre 2017** Monsieur le Maire a rendu compte de l'utilisation des délégations permanentes qui lui sont accordées par le Conseil municipal pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 30 septembre 2017.  
Dans le cadre de ses délégations, le Maire a :

- autorisé la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de trois marchés de travaux, de fournitures et de services passés de gré à gré
- renoncé 22 fois à l'exercice du droit de préemption
- décidé de missionner un cabinet d'avocats afin de représenter la ville, dans le cadre de la procédure en cours liée à une question d'urbanisme.

**Point 4 : Modification du tableau de composition de l'assemblée suite à la démission d'office de Monsieur Aydin Bolat** Par arrêté préfectoral du 27 septembre 2017, Monsieur Aydin Bolat a été démis d'office de ses fonctions de conseiller municipal en application de l'article L 236 du code électoral. Le suivant de la liste "Avançons ensemble pour Molsheim", Monsieur Jean-Louis Graff, n'a pas souhaité exercer son mandat de conseiller municipal.  
L'assemblée délibérante a pris acte de la modification du tableau du Conseil municipal et siégera désormais à 28 membres.

**Point 5 : Exercice budgétaire 2017 - DM N°1 : Budget Principal, Budgets annexes.** Le Conseil municipal a approuvé les décisions modificatives n°1 qui portent sur de simples réajustements comptables en dépenses et en recettes des budgets suivants :

- budget principal 2017
- budgets annexes Camping, Locaux commerciaux et Réseaux.

**Point 6 : Exercice budgétaire 2018 - Débat d'orientation budgétaire** Dans les communes de plus de 3 500 habitants, le vote du budget est précédé d'un débat, dit débat d'orientation budgétaire. Lors de ce débat, sont présentés l'état rétrospectif des cinq derniers exercices clos connus (2012 à 2016), un état prévisionnel de clôture pour 2017, un exposé du premier magistrat sur les principales orientations et des propositions d'options financières qui serviront à bâtir le budget de l'exercice à venir. Outre ce débat, l'exécutif doit désormais présenter un rapport d'orientations budgétaires (Rob).  
Ce Rob qui renforcera la transparence financière de la collectivité à l'égard des citoyens, sera également mis en ligne sur le site Internet de la Ville à l'adresse suivante :

<http://www.molsheim.fr/mairie/conseil-municipal.htm>

# Conseil municipal de la Ville de Molsheim

## - Séance du 17 novembre 2017 -

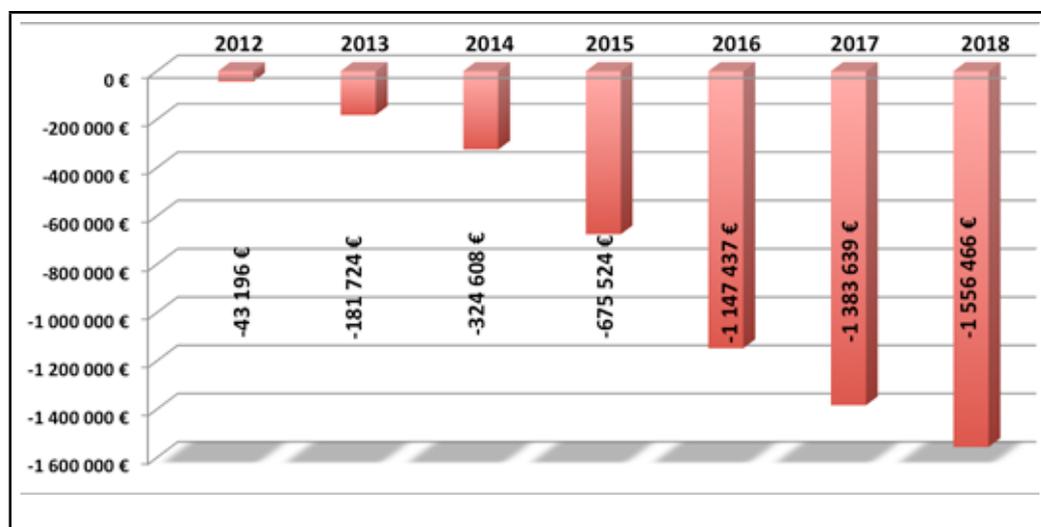
### Point 6 : Exercice budgétaire 2018 - Débat d'orientation budgétaire (suite)

Même si le gouvernement n'envisage pas une baisse des dotations en 2018, les collectivités seront confrontées à une baisse globale des dotations de 13 milliards d'euros sur le quinquennat. La Ville devra également faire face à la suppression progressive de la taxe d'habitation (diminution de 30 % en 2018, 65 % en 2019 et 100 % en 2020). Même si l'Etat s'est engagé à compenser ces dégrèvements à l'euro près, sa prise en charge s'effectuera **dans la limite des taux et des abattements en vigueur en 2017**. Les projets immobiliers en cours ou à venir ne rentreront donc pas dans le calcul de cette compensation.

Depuis 2012, la Ville est soumise à la double peine :

- baisse des dotations
- augmentation du fond de péréquation.

Le graphique ci-dessous montre qu'en l'espace de 6 ans, suite aux différentes réformes, la Ville a subi une perte financière de **-1 383 639 €**. Selon les prévisions, cette perte cumulée avoisinerait les -1,56 million d'euros en 2018.



S'il fallait compenser cette perte financière, il faudrait augmenter les impôts locaux **de plus de 26,32** (valeur du point fiscal 59 128 € sur les bases 2017).

La Ville de Molsheim n'a pas attendu que la situation se dégrade pour engager une démarche d'optimisation des dépenses et des recettes. Le budget 2018 sera construit dans la continuité des orientations annoncées en début du mandat :

- Gérer l'action publique en contenant voire en baissant les dépenses courantes de fonctionnement
- Stabiliser les subventions aux associations et acteurs de la Ville
- Maintenir la tarification des services publics locaux
- Maintenir les effectifs
- Réaliser un programme d'investissement maîtrisé
- **Maintenir la stabilité de la fiscalité pour la 13<sup>e</sup> année consécutive : aucune hausse des taux communaux en 2018**

#### Principaux projets à réaliser en 2018

- poursuite de la participation aux travaux de dénivellement du passage à niveau de la gare
- participation à la construction du parking de la gare - démarrage du chantier prévu en 2019
- constitution d'une réserve foncière pour anticiper les aménagements futurs du quartier de la gare
- travaux de voiries et réhabilitation du patrimoine communal
- démolition du manège du centre équestre.

# Conseil municipal de la Ville de Molsheim

## - Séance du 17 novembre 2017 -

### **Point 6 : Exercice budgétaire 2018 - Débat d'orientation budgétaire (fin)**

Molsheim doit faire des choix délicats à l'avenir, même si elle bénéficie de bonnes marges de manœuvre grâce à une situation financière saine et un développement du tissu économique de la Ville. La capacité d'investissement se réduit d'année en année.

Il faudra :

- contenir les dépenses de fonctionnement
- valoriser le patrimoine cessible
- continuer à investir en se limitant à l'essentiel et en utilisant l'épargne constitué et faire appel à l'emprunt si nécessaire.

### **Point 7 : Passage à niveau de la gare - PN 20 - cession foncière au profit du Département du Bas-Rhin**

La dénivellation du passage à niveau est un projet essentiel pour la Ville de Molsheim et est en cours de réalisation. Porté par l'Etat, SNCF Réseau, la Région, le Département du Bas-Rhin et la Ville de Molsheim, ce projet nécessitait la maîtrise foncière de trois propriétés. En charge des acquisitions foncières liées à cette opération, le Département a pu acquérir le principal immeuble d'habitation à l'angle de l'avenue de la gare et de la route de Dachstein en vue de sa démolition. Dans le prolongement de cette emprise était située une propriété au 3 route de Dachstein. Sa propriétaire était favorable à sa cession sous réserve de pouvoir se reloger dans des conditions sensiblement identiques sur Molsheim.

Le Conseil départemental s'étant heurté à plusieurs difficultés pour acquérir directement cette propriété sans compromettre la bonne marche de l'opération, la Ville est intervenue pour proposer au propriétaire d'échanger, sans soulte, son bien immobilier contre une maison acquise par voie de préemption 6 rue des Romains. Ainsi, par délibération du 12 décembre 2016, la Ville de Molsheim a décidé d'acquérir par voie d'échange cette propriété située 3 route de Dachstein

Il convient maintenant de répercuter au Département les coûts de cette opération foncière supportés par la Ville. Au regard de l'ensemble des éléments, le Département du Bas-Rhin a proposé d'acquérir la propriété 3 route de Dachstein au prix de 356 307,60 €, en partant de la valeur estimée de ce bien par France Domaine, soit 168 000 €, augmenté de 188 307,60 € de frais engagés par la Ville de Molsheim pour en libérer l'emprise.

Les autres frais accessoires consentis par la cité Bugatti dans le cadre de cette opération trouveront leur compensation dans la restitution des emprises départementales, après achèvement de l'opération de dénivellation, à la commune.

Le Conseil municipal a accepté cette cession foncière au Département pour un montant de 356 307,60 €.

### **Point 8 : Attribution d'une subvention de fonctionnement à la halte garderie "les P'tits Ours" - exercice 2017**

Le multi-accueil halte garderie "les P'tits Ours" est une structure associative et dispose d'une capacité d'accueil de 20 places pour des enfants âgés de 3 mois à 6 ans.

L'association a sollicité le versement d'une subvention de fonctionnement pour faire face à une situation financière débitrice liée à différentes prestations de services. Afin d'améliorer le fonctionnement de la structure et de pérenniser l'association au sein de la Ville, le Conseil municipal a décidé d'attribuer une subvention de fonctionnement de 3 500 € à la halte garderie "Les P'tits Ours".

### **Point 9 : Attribution d'une subvention à l'Association Artistes Urbains**

L'association Artistes Urbains a organisé un concert rap le samedi 25 novembre 2017 à la Monnaie. Afin d'assurer le service de sécurité, elle a sollicité une participation financière à l'organisation de cette manifestation. Comme l'association a son siège à Molsheim et que son action présente un intérêt local, le Conseil municipal a décidé de lui attribuer une subvention exceptionnelle de fonctionnement de 233,71 € pour couvrir les frais engagés par la présence obligatoire d'agents de sécurité à l'entrée du concert.

<b>Point 10 : Attribution d'une subvention au Moc – section Badminton – Gymnase Henri Meck</b>	Le président du Molsheim olympique club,section badminton a sollicité une participation de la Ville pour la prise en charge des frais de location du gymnase Henri Meck dans le cadre des entraînements pour la saison 2017-2018. Afin de permettre au club de maintenir ses activités, le Conseil municipal a décidé d'attribuer une subvention exceptionnelle de fonctionnement de 6 869,50 € à cette association.
<b>Point 11 : Attribution d'une subvention au Mac – Gymnase Henri Meck</b>	Le président du Molsheim athletic club, section course à pied a sollicité une participation de la Ville pour la prise en charge des frais de location du gymnase Henri Meck dans le cadre des entraînements pour la saison 2017-2018. Afin de permettre au club de maintenir ses activités, le Conseil municipal a décidé d'attribuer une subvention exceptionnelle de fonctionnement de 880 € à cette association.
<b>Point 12 : Attribution d'une subvention à l'Amicale des Sapeurs Pompiers de Molsheim</b>	Le président de l'Amicale des sapeurs pompiers de Molsheim a sollicité un concours financier auprès de la Ville pour la prise en charge de la remise de la médaille de la reconnaissance départementale Vieil Argent aux éléments ayant plus de 15 années d'ancienneté au sein du corps des sapeurs pompiers dans le domaine du service associatif. Considerant l'intérêt local d'une telle association tournée vers la protection civile, l'assemblée délibérante a décidé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 400 € à cette amicale.
<b>Point 13 : Rapport annuel pour 2016 de la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement</b>	L'assemblée municipale a pris acte du rapport annuel pour 2016 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement tel qu'il a été adopté par la Communauté de communes de la région de Molsheim-Mutzig. Ce rapport est consultable à l'adresse suivante <a href="http://www.cc-molsheim-mutzig.fr/vie-locale/telechargements.htm">http://www.cc-molsheim-mutzig.fr/vie-locale/telechargements.htm</a>
<b>Point 14 : Rapport annuel pour 2016 de la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable</b>	L'assemblée municipale a pris acte du rapport annuel pour 2016 sur le prix et la qualité de l'eau potable tel qu'il a été adopté par la Communauté de communes de la région de Molsheim-Mutzig. Ce rapport est consultable à l'adresse suivante <a href="http://www.cc-molsheim-mutzig.fr/vie-locale/telechargements.htm">http://www.cc-molsheim-mutzig.fr/vie-locale/telechargements.htm</a>

**Prochaine séance du Conseil municipal : vendredi 22 décembre à 20 h  
en salle du Conseil**

Directeur de la publication : Jean-Michel Weber